



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Isère



# RENOUVELLEMENT PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2024-2026



Ville de Saint-Ismier - Direction de l'Enfance, Jeunesse, Scolaire – Mai 2024

# SOMMAIRE

## LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- La politique éducative
- Les activités existantes
  - La petite enfance dédiée aux 0-3 ans
  - Les interventions sur le temps scolaire
  - Le soutien de la commune aux activités scolaires
  - Le périscolaire
  - L'accueil du mercredi
  - Le local jeunes
  - La dynamique associative

## LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

- Deux axes pour garantir la Co-éducation ou l'éducation partagée :
  - Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs
  - Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles
- Quatre objectifs éducatifs communs et partagés :
  - Contribuer au mieux-être de l'enfant et à son intégration dans la collectivité
  - Mieux prendre en compte les enjeux du développement durable
  - Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble
  - Développer l'horizon culturel, artistique et sportif

## LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES A PARTIR DE SEPTEMBRE 2024

- Organisation générale
- Territoire et public concernés
- Périodes et horaires concernés
- La communication

## LE PILOTAGE ET L'EVALUATION

- Le pilotage
- L'évaluation

# LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## LA POLITIQUE EDUCATIVE

Dès 2008 la commune mettait en place une commission scolaire qui regroupait directeurs d'écoles, représentants de la mairie et représentants des parents, et qui avait pris le nom de Conseil Journée de l'Enfant.

A sa création, le Conseil Journée de l'enfant s'était déjà donné comme objectifs de « mettre en cohérence l'action de l'ensemble des intervenants autour de la journée scolaire (enseignants, parents, intervenants, ATSEM, personnel municipal d'encadrement, personnel municipal technique...) et d'organiser le bien-être de l'enfant dans la liaison entre le temps scolaire et le temps périscolaire (cantine, accueils périscolaires du matin et du soir) ».

Dès septembre 2013 à travers la réforme des rythmes scolaires, la commune a poursuivi le travail engagé, en mettant en place un Projet Educatif Territorial (PEdT) débattu et validé au sein d'un comité de pilotage.

Ce PEDT a formalisé l'engagement des différents partenaires (commune, Education Nationale et associations communales) et a permis à tous les acteurs de se coordonner afin d'organiser des activités éducatives de qualité et d'assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants.

Le PEDT a été renouvelé en 2016, puis aménagé en 2018 autour d'une répartition des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 4 journées d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Horaires journaliers : 8h15-11h30 et 13h30-16h15

Ces horaires présentent un intérêt pédagogique pour les élèves impliquant un temps d'enseignement plus long le matin que l'après-midi, une configuration mieux adaptée au rythme de l'enfant.

Les services périscolaires ont été réorganisés de manière à pouvoir proposer aux familles une prise en charge dans les mêmes conditions que précédemment le matin et le midi ainsi qu'une prise en charge dès 16h15 et jusqu'à 18h30 le soir. Une prise en charge des enfants est également proposée aux familles le mercredi dans le cadre du centre de loisirs entre 8 heures et 18 heures.

Cette réorganisation de la semaine d'école en 2018 a été l'occasion de s'impliquer dans le dispositif du plan mercredi pour favoriser la cohérence et la complémentarité de la politique éducative sur tous les temps de l'enfant.

Tous les accueils (la cantine, les garderies du soir, le mercredi, etc.) sont depuis la rentrée 2018 déclarés en accueil de loisirs sans hébergement. Un responsable périscolaire a été affecté à chaque école, il est présent sur site pour le bon déroulement des temps périscolaires et pour favoriser la liaison avec les équipes scolaires. Ces trois responsables assurent également la direction du centre de loisirs le mercredi et durant les périodes de vacances scolaires ce qui permet un meilleur suivi des enfants et une réelle cohérence dans les activités proposées entre les différents temps.

Dans ce cadre, l'organisation de la semaine scolaire définie depuis la rentrée 2018 étant satisfaisante pour les différents membres de la communauté éducative, il a été décidé de reconduire cette organisation depuis, tout en continuant de développer le partenariat et la co-éducation.

La commune de Saint-ismier a une politique éducative affirmée avec une volonté forte d'accompagnement des plus jeunes tout au long de leur cursus. L'éducation est un volet fort du programme politique soutenu par un investissement financier à la hauteur des ambitions des programmes. La commune de Saint-Ismier accueille près de 600 élèves répartis de façon homogène dans les 3 groupes scolaires. Comme précédemment évoqué, la commune travaille depuis plus de 10 ans en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la vie scolaire, dans le cadre d'un comité de pilotage, afin de mettre en cohérence l'action de l'ensemble des intervenants autour de la journée scolaire (enseignants, parents, intervenants, ATSEM, personnel municipal d'encadrement, personnel municipal technique...) et d'organiser le bien-être de l'enfant dans la liaison entre le temps scolaire et le temps périscolaire (cantine, accueils périscolaires du matin et du soir).

La commune s'engage à garantir une organisation soucieuse du bien-être de l'enfant, favorable à ses apprentissages et compatible avec les évolutions des besoins sociaux en continuant le travail de partenariat engagé avec les différents acteurs de la journée de l'enfant.

Cette volonté se traduit par les objectifs et le plan d'action du PEdT qu'elle souhaite renouveler pour les 3 prochaines années autour de valeurs partagées telle que la co-éducation, la citoyenneté, et le vivre ensemble.

## **LES ACTIVITES EXISTANTES**

La politique éducative intervient dès le plus jeune âge avec des structures et lieux de vie dédiés à chaque tranche d'âge. Chacune proposant des activités en lien avec les besoins de l'enfant

- **La petite enfance**

Saint-Ismier et son bassin de vie proposent une offre complète aux futurs parents pour faire garder leur enfant.

A la crèche communale Crech'ndo qui propose trois unités de gardes et 60 places par jour.

Chez une assistante maternelle du Réseau d'Assistants Maternelles (RAM) : 18 assistantes maternelles à Saint-Ismier gardent près de 70 enfants.

- **Les interventions sur le temps scolaire**

Le service enfance jeunesse de la commune se donne pour mission de mettre en lien l'ensemble des intervenants du territoire (école, CCLG, ONF, parc national de chartreuse, associations sportives, sportifs de haut niveau...) afin de relayer et proposer des actions éducatives riches et variées.

- **Les actions de la médiathèque**

La médiathèque de Saint-Ismier appartient au réseau des bibliothèques de la communauté des communes Le Grésivaudan. Animé par une volonté politique forte portée sur l'accès à la culture, ce réseau propose de nombreuses animations aux écoles grâce aux parcours d'éducation culturelle et bien d'autres animations tels que les Giboulivres, le festival du documentaire, la création de podcast, d'émissions de radio... sans oublier bien entendu les traditionnelles séances à la médiathèque et le prêt de livres aux élèves.

- **Le soutien de la commune aux activités scolaires**

La commune soutient massivement les écoles et activités scolaires grâce à :

- Un service administratif enfance-jeunesse-scolaire dédié.
- Une équipe périscolaire avec 3 coordinateurs du périscolaire et une équipe d'une trentaine d'animateurs
- 8 ATSEM (1 par classe de maternelle)
- 1 animatrice multi-média responsable du parc informatique des 3 écoles
- Un service technique engagé sur les bâtiments et les espaces extérieurs des écoles
- Une restauration scolaire de qualité : basée sur un cahier des charges stricts respectueux de la loi EGALim et axé sur l'approvisionnement local.
- Des investissements importants pour l'entretien des bâtiments et des cours.

La commune soutient les activités scolaire grâce à un budget maintenu malgré un contexte financier complexe autour de 2 lignes, fournitures et projets pédagogiques permettant de :

- Maintenir la Classe de voile pour les CM2 de chaque école.
- Proposer un cycle piscine en lien avec les recommandations nationales de l'éducation nationale : 4 niveaux vont à la piscine chaque année.
- Disposer d'équipements numériques complets dans chaque classe
- Permettre aux équipes enseignantes de monter des projets culturels, artistiques ou sportifs (hip hop, percussion, spectacle théâtral, découverte sportive...)
- Sensibiliser à l'environnement grâce à la journée de plantation sur la forêt communale en partenariat avec l'ONF.
- Proposer une journée de rencontre des 3 écoles autour de défis sportifs : « Les Olympiades des écoles »

- **Le périscolaire**

La commune propose une offre de service périscolaire complète : garderie du matin, pause méridienne/cantine, garderie du soir. Cette offre est gérée grâce à un portail famille permettant de faciliter la gestion des inscriptions. Un nouveau logiciel sera d'ailleurs déployé à la rentrée de septembre 2024.

- L'accueil du matin entre 7h30 et 8h15

L'enfant est accueilli dans les écoles entre 07h30 et 08h05. L'accueil se fait de manière échelonnée.

Des activités ludiques calmes et individuelles sous forme de petits jeux, sont privilégiées et sont proposées en fonction de l'âge des enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée. Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

- La pause méridienne entre 11h30 et 13h20

Les différents acteurs de la communauté éducative ont confirmé leur volonté de faire de la pause méridienne un temps d'éducation à part entière. L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps d'animation et un temps de repas.

Deux services de restauration sont mis en place, avec des roulements de passage au 1er ou 2ème service selon les cycles (CP, CE1 et CE2) et (CM1 et CM2). Les enfants

sont encadrés par des animateurs (1 référent par classe), des ATSEMS pour les maternelles et du personnel technique. Plus de 500 enfants déjeunent tous les midis dans les 3 restaurants scolaires. Chaque école possède sa propre salle de restauration. L'attention étant toujours portée sur le rythme de l'enfant, des temps de détente sont également prévus.

Les restaurants scolaires ne se limitent pas à la simple fourniture de repas mais favorisent la socialisation de l'enfant, l'acquisition de son autonomie, participe à l'équilibre nutritionnel et à la découverte du goût.

L'équipe est renforcée pour favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap lorsque cela est nécessaire.

- L'accueil du soir entre 16h15 et 18h30

L'accueil du soir comprend 2 temps :

- La garderie ludique de 16h15 à 17h 30 et de 17h30 à 18h30

En maternelle, elle est encadrée par des ATSEMS et des animateurs qualifiés. En élémentaire, elle est encadrée par des animateurs BAFA. Après avoir pris leur goûter, les enfants peuvent jouer librement ou bien participer à un atelier ludique mis en place par l'équipe d'animation selon le projet pédagogique défini. Un programme d'animation est travaillé et proposé afin de développer la curiosité des enfants et de leur faire découvrir des nouveautés.

- L'étude surveillée de 16h15 à 17h30

En élémentaire, il est possible de choisir l'inscription soit en garderie soit en étude. Celle-ci est encadrée soit par un enseignant soit par un animateur. C'est un temps qui permet à l'enfant de faire ses devoirs de manière autonome sous la surveillance d'un adulte.

• **L'accueil du mercredi**

Les enfants sont accueillis le mercredi au Centre de Loisirs soit à la journée, soit à la ½ journée (matin ou après-midi). Ce fonctionnement permet de s'adapter au rythme de travail des parents et aux horaires des activités extra-scolaires. Cet accueil de loisirs représente l'un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités. Le Centre de loisirs propose 3 groupes d'âge distincts (3/5 ans, 6/8 ans et 8/12 ans), ce qui permet d'adapter les activités au rythme et aux besoins de chaque enfant.

Tout au long de l'année, la médiathèque propose au Centre de loisirs de participer à plusieurs événements tels que les Arts du Récit, le temps des histoires...

Des intervenants extérieurs peuvent animés les séances pédagogiques du Centre de loisirs du mercredi.

• **Le local jeune**

Le "Local jeunes" est un espace d'accueil situé au centre du village, ouvert à tous les jeunes de 11 à 17 ans le mercredi, le vendredi à partir de 16h45 et pendant les vacances scolaire (sauf deux semaines mi-août et aux vacances de Noël).

Les animateurs sont présents pour échanger, jouer, ou accompagner les jeunes dans la construction de projets.

Ce local est équipé d'un billard, d'une table de ping-pong, de canapés, d'une TV, d'une cuisine, de jeux de société, etc.

- **Le milieu associatif**

La commune de Saint-Ismier soutient et accompagne le milieu associatif sur son territoire. Les associations proposent ainsi aux jeunes une offre d'activités sportives et culturelles riches pour les activités extra-scolaires. La commune accueille plus d'une centaine d'associations.

## LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

La politique éducative précédemment présentée se traduit par 2 axes de travail et 4 objectifs éducatifs communs et partagés.

### DEUX AXES POUR GARANTIR LA CO-EDUCATION

La commune de Saint-Ismier souhaite renouveler son PEDT autour de la co-éducation ou éducation partagée afin d'assurer une cohérence et une continuité tout au long de la journée de l'enfant et de favoriser la réussite scolaire de tous les enfants. Comment ?

- Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs à travers la coopération renforcée entre les acteurs :
  - En créant des moments de réflexion et de partage des pratiques entre l'ensemble des acteurs, en maintenant les réunions du COPIL de la journée de l'enfant
  - En renforçant la communication avec les parents
- Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants dans le respect des projets des écoles :
  - En donnant des moyens humains, logistiques et financiers permettant la mise en place de bonnes conditions d'apprentissage
  - En proposant des animations sur le temps scolaires ou périscolaires toujours riches et diversifiées

### DES OBJECTIFS COMMUNS ET PARTAGES

La co-éducation ou l'éducation partagée

- Favoriser la réussite scolaire pour tous
- Garantir la continuité éducative

Contribuer au bien-être de l'enfant

Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

Mieux prendre en compte les enjeux du développement durable.  
Développer l'horizon culturel, artistique et sportif.

OBJECTIFS	COMMENT ?	QUELLES ACTIONS ?
<b>Favoriser la réussite scolaire</b>	En offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques	Budget de soutien aux écoles maintenu et poursuite des investissements massifs dans les écoles. Un service technique engagé auprès des écoles. Une personne ressource dédiée sur le numérique. 1 ATSEM pour chaque classe de maternelle.
<b>Garantir la continuité, complémentarité et cohérence éducative</b>	<p>En travaillant sur des thèmes communs mais selon des approches différentes</p> <p>En renforçant la coopération entre l'ensemble des acteurs</p> <p>En adaptant et en harmonisant des pratiques entre les 3 écoles.</p> <p>En utilisant des mêmes outils (Peri/école).</p> <p>En travaillant sur les pratiques et les postures communes avec les ATSEMS</p> <p>En facilitant la transition d'un cycle à un autre notamment au CL</p> <p>En renforçant la communication auprès des parents.</p> <p>En maintenant une relation privilégiée avec les APE.</p>	<p>Travail de réflexion dans le cadre des structures de gouvernance du PEDT.</p> <p>Participation des coordinateurs de périscolaire au conseil des maitres 1 fois par trimestre : échange sur les pratiques et outils (permis, codes...)</p> <p>Présence des coordinateurs périscolaire lors des équipes éducatives.</p> <p>Réunion et formation des ATSEMS</p> <p>Animation inter-âge (sport, goûter...)</p> <p>Temps d'échange à privilégier lors de la sortie des enfants sur les temps périscolaires + invitation des parents aux spectacles du CL, organisation d'expo des activités réalisées au péri et au CL.</p> <p>Mettre en avant l'existence du Blog pour le centre de loisirs et éventuellement élargissement du Blog au péri.</p> <p>Implication des APE dans les animations de la commune.</p>



OBJECTIFS	COMMENT ?	QUELLES ACTIONS ?
<b>Contribuer au bien-être de l'enfant</b>	<p>En respectant le rythme de l'enfant et ses envies (lors de la pause méridienne notamment)</p> <p>En respectant et intégrant les besoins de l'enfant</p> <p>En promouvant la santé dans les activités éducatives</p> <p>En informant et luttant contre toutes formes de violence (verbales, physique, harcèlement).</p> <p>En soutenant les actions de prévention mise en place par les écoles</p>	<p>Propositions d'activités plus ou moins calmes/actives</p> <p>Respect du besoin de sommeil</p> <p>Favoriser le choix des activités par les enfants et accepter le « rien-faire » encadré.</p> <p>Port de casque anti-bruit par exemple</p> <p>Augmentation de l'activité physique sur les temps péri</p> <p>Sensibilisation au goût et à la nutrition à la cantine.</p> <p>Poursuite des olympiades des écoles ?</p> <p>Utiliser des outils communs : messages clairs, temps de paroles, codes couleur</p> <p>Formation des animateurs au protocole pHaRe par la référente de Saint ismier</p>

OBJECTIFS	COMMENT ?	QUELLES ACTIONS ?
<b>Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et au vivre ensemble</b>	<p>En développant de nouvelles compétences et en responsabilisant les enfants</p> <p>En travaillant à l'inclusion des enfants porteurs de Handicap et enfants à besoin pédagogiques particuliers</p> <p>En favorisant le lien intergénérationnel</p> <p>En encourageant l'action pour le collectif, la collectivité, l'apprentissage à la vie citoyenne.</p> <p>Favoriser la participation des écoles au moment fort de la vie communale</p>	<p>Responsabilisation des enfants dans les tâches quotidiennes tant à l'école que sur les temps périscolaires (mettre la table, nettoyer, resp composteur, fiches métiers en classe, balayage cours...)</p> <p>Poursuite de formation au handicap des équipes périscolaire et mise en place de personnel supplémentaire si besoin (CL, périscolaire). Utilisation du dispositif AESH sur le temps périscolaire.</p> <p>Groupe de travail: CCAS, EJS et médiathèque sur la semaine du Handicap =&gt; mise en place de plusieurs actions en faveur de l'inclusion.</p> <p>Actions jeunes/enfants</p> <p>Cartes "Noël" pour résidents EHPAD</p> <p>Engagement des jeunes et enfants pour les animations de la commune (Carnaval, Halloween)</p> <p>Présence aux commémorations et/ou animations de la commune.</p>

OBJECTIFS	COMMENT ?	QUELLES ACTIONS ?
<p><b>Mieux prendre en compte le développement durable. Sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable.</b></p>	<p>En sensibilisant au tri des déchets</p> <p>En proposant des Ateliers, des animations de plantation, maraichage...</p> <p>En travaillant à un approvisionnement toujours plus responsable pour la restauration</p> <p>Continuer à proposer des activités liées au respect de l'environnement et de travailler avec des animateurs spécialisés.</p> <p>Sensibiliser les enfants aux déplacements à mobilité douce</p>	<p>Mise en place de poubelles de tri dans les 3 établissements scolaires. Finir l'installation des composteurs dans les écoles =&gt; école de la Poulatière. Animer l'utilisation des composteurs en partenariat avec les écoles et la CCLG.</p> <p>Ateliers de plantation à l'école avec les agents techniques de la commune. Convention cadre avec le lycée horticole =&gt; exploitation maraichère du lycée horticole. Animation de plantation ONF sur la forêt communale.</p> <p>Poursuite du respect des critères de la loi EGALIM dans le prochain marché de la restauration.</p> <p>Organiser une semaine sur la commune (école-centre de loisirs) autour des déplacements doux (trottinette, vélo, à pied, covoiturage)</p>

OBJECTIFS	COMMENT ?	QUELLES ACTIONS ?
<p><b>Développer l'horizon culturel, artistique et sportif.</b></p>	<p>En Proposant des interventions et un programme d'animation riche et varié Découverte du territoire et des acteurs locaux</p> <p>Maintien de 2 lignes budgétaires distinctes pour</p>	<p>Médiathèque : proposition du réseau des bibliothèques : projets parcours d'éducation artistique et culturelle, festival du documentaire, giboulivres.... Parc national de chartreuse Festival musique dans le Grésivaudan</p> <p>Continuité d'un programme riche et varié du CL</p>

soutenir la mise en place de projet culturel, artistique ou sportif à l'école.	Activité et spectacle à l'école : hip hop, percussion, théâtre, chorale...
Maintien du projet "classe de voile" pour les CM2.	
Suivi des recommandations de l'éducation Nationale sur le savoir nager : tous les niveaux concernés vont à la piscine.	
Prêt de la salle de spectacle de l'AGORA	Différenciation des tarifs en fonction des quotients Familiaux
Mise en place d'une politique tarifaire équitable en fonction du QF.	Aides spécifiques du CCAS de la commune pour l'accès aux activités sportives et culturelles pour les familles dt le QF < 1200

## LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT 2024-2026

### TERRITOIRE ET PUBLIC CONCERNES

Le projet éducatif concerne l'ensemble des structures éducatives de Saint-Ismier.

La commune comptabilisait 7360 habitants en 2023 et la population des enfants et des jeunes était répartie de la manière suivante :

- 263 enfants de moins de 3 ans
- 742 enfants âgés de 2 à 11 ans
- 527 jeunes de 11 à 14 ans
- 463 jeunes de 15 à 17 ans
- 830 jeunes de 18 à 24 ans

Concernant les établissements scolaires, les effectifs de l'année 2024-2025 sont les suivants :

- Groupe scolaire de la Poulatière : 165 élèves
- Groupe scolaire de clos Marchand : 224 élèves
- Groupe scolaire des Vignes : 127 élèves

### PERIODES ET HORAIRES CONCERNES

Les temps retenus pour les activités sont :

Durant le temps scolaire :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 11h30 et de 13h30 à 16h15.

Durant le temps périscolaire :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h05, de 11h30 à 13h20, de 16h15 à 18h30.
- le mercredi de 8h00 à 18h00 dans le cadre du centre de loisirs.

Durant les vacances scolaires :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 dans le cadre du centre de loisirs.

## LA COMMUNICATION

Les familles sont informées du fonctionnement des activités périscolaires essentiellement grâce au portail famille et par mail, mais aussi :

- Lors de la pré-inscription scolaire de leurs enfants en mairie
- Lors de l'inscription aux activités périscolaires
- Par le site internet de la ville, les réseaux sociaux et le portail famille
- Par prise en compte de la mention lu et approuvé sur les documents d'inscriptions

## LE PILOTAGE ET L'EVALUATION DU PEdT

### LE PILOTAGE DU PEdT

Le pilotage du PEdT s'inscrit au sein du comité de pilotage qui se réunit 1 à 2 fois par an en présence de :

- L'Élu en charge des affaires scolaires et périscolaires
- Les agents du service enfance jeunesse Scolaire : directeur, responsable scolaire, coordinateurs périscolaires, directeurs du centre de loisirs,
- Les directrices des écoles,
- Les associations de parents d'élèves

### L'EVALUATION DU PROJET EDUCATIF GLOBAL

L'application du référentiel d'évaluation s'inscrit pleinement dans les missions du comité de pilotage et de coopération éducative. Il lui revient de préciser sur la base du référentiel et de manière collective, les critères d'évaluation les plus appropriés et les indicateurs de mesure les plus pertinents, en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible. Les indicateurs ainsi établis devront permettre aux élus et intervenants de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

Le référentiel d'évaluation proposé s'appuie sur les orientations stratégiques que le projet éducatif cherche à atteindre. Pour chaque objectif opérationnel, des critères d'évaluation du projet sont proposés de natures différentes, permettant de juger la pertinence, l'efficacité et l'impact du projet.